

Ajournement

gouvernement fédéral. Si ce n'était pas le cas, je me demande bien pourquoi elle perdrait son temps à lire et à étudier les déclarations publiques du premier ministre québécois sur différents sujets touchant aux affaires étrangères.

Cependant, cette prise de position partisane de la vice-première ministre montre bien l'insensibilité du gouvernement canadien au sort de M. Tran, un québécois prisonnier au Vietnam.

[Traduction]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à ce que le député sache que l'actuel gouvernement n'est aucunement insensible à la situation de M. Quan. Le député sera peut-être heureux de savoir que le premier ministre a soulevé le cas du maintien en prison de M. Quan au cours d'une rencontre qu'il a eue à Hanoi avec le premier ministre du Vietnam, M. Vo Van Kiet.

Le premier ministre a obtenu toutes les précisions voulues sur ce cas. On lui a donné l'assurance que cette affaire serait traitée équitablement et conformément à la loi vietnamienne.

M. Quan a la double citoyenneté, c'est-à-dire canadienne et vietnamienne. Or, les autorités vietnamiennes ne reconnaissent pas la double citoyenneté et refusent à M. Quan l'accès à des représentants du Canada.

Toutefois, à la suite des nombreuses interventions de haut niveau du gouvernement du Canada, nous avons pu obtenir les services d'un avocat pour M. Quan. De hauts fonctionnaires canadiens ont rendu visite à M. Quan et ont confirmé qu'il n'était pas mal traité.

Il s'agit d'une affaire très complexe qui a occasionné la perte d'une somme d'argent considérable à une entreprise vietnamienne. Nous croyons savoir que les Vietnamiens pensent qu'il a pu y avoir fraude.

Dans le cadre de leur processus d'aide juridique habituel, de hauts fonctionnaires canadiens facilitent la tenue d'entretiens entre M. Quan et les autorités vietnamiennes en vue d'étudier la possibilité de sa libération. Il s'agit d'entretiens privés et confidentiels. Il ne serait certes pas opportun de ma part de faire quelque remarque que ce soit à ce propos.

Le gouvernement du Canada continuera de fournir toute l'aide juridique dont M. Quan a besoin et de surveiller la situation d'un oeil vigilant. Il ne serait pas opportun que le gouvernement du Canada exige que les Vietnamiens bousculent les procédures judiciaires de leur pays et relâchent M. Quan, tout comme il ne serait pas opportun que le gouvernement appuie le boycott commercial du Vietnam parce qu'un de ses citoyens est détenu relativement à une enquête criminelle.

Nous avons le droit d'exiger les services d'un avocat et une procédure équitable. Nous insistons et continuerons d'insister sur ces deux aspects.

[Français]

L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, le 9 décembre dernier, j'intervenais en cette Chambre afin de questionner le premier ministre sur la démarche référendaire du Québec. Le Bloc québécois cherchait et cherche encore d'ailleurs à savoir si le premier ministre était toujours en accord avec les affirmations de son autobiographie, où il affirmait: «Si nous perdons le référendum, nous respectons le voeu des Québécois et nous acceptons la séparation.»

À ma question, le premier ministre a rétorqué, dans un premier temps, qu'il désirait une question claire et a ajouté qu'il ne répondrait pas à une question hypothétique. Il faut rappeler au premier ministre l'inconséquence de ses propos. En ne clarifiant pas sa pensée sur le respect des volontés démocratiquement exprimées par les Québécois et les Québécoises, le premier ministre refuse de se prononcer sur le droit du peuple québécois de décider de son avenir.

• (1700)

Avant d'être souverainistes ou fédéralistes, nous devons tous être des démocrates. J'ose espérer que personne ne veut faire du Québec un pays indépendant ou le maintenir à l'intérieur de la Fédération canadienne contre la volonté des Québécois.

Le premier ministre aurait d'ailleurs intérêt à suivre l'exemple de ses collègues de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine et de Mont-Royal qui reconnaissent récemment qu'il appartient aux Québécois de décider de leur avenir. Le premier ministre a préféré la partisanerie à la responsabilité politique lors de la période des questions vendredi dernier. Il est urgent qu'il s'élève au niveau de ses importantes responsabilités de chef d'État.

D'autre part, toujours lors du même échange de la semaine dernière, le premier ministre accusait injustement les souverainistes de cacher leur option avec une question qui renvoie à un avant-projet de loi contenant 1 600 mots. Selon lui, cette «astuce» serait la raison pour laquelle de nombreux fédéralistes refusent de participer aux consultations. Ce sont encore là des propos désolants et irréfléchis.

Doit-on rappeler la consultation référendaire portant sur l'entente de Charlottetown? Doit-on rappeler que cette entente ne contenait pas 1 600 mots mais bien plus de 10 000 mots? Vous avez bien compris, 10 000 mots. Le premier ministre et son parti ne se sont pourtant pas scandalisés et ont, au contraire, défendu vigoureusement le contenu de cet accord à la grandeur du pays.

Il faut constater que les scrupules qu'a aujourd'hui le premier ministre canadien sont bien récents et que la logique qui soutient son argumentation semble fonctionner à sens unique. Que le gouvernement fédéral et sa succursale libérale à Québec nous parlent des vrais options actuellement sur la table. Qu'ils nous rappellent qu'ils n'ont rien d'autre à proposer que le statu quo.

La vérité, le premier ministre devrait l'avouer, est que les fédéralistes ne veulent pas participer aux consultations référendaires parce qu'ils n'ont plus rien à dire, sinon de nous proposer un statu quo à l'ancienne. C'est peut-être le temps des Fêtes et